

Guide de souscription

# Modula Cash



## Les critères de souscription

- L'entreprise doit réaliser un chiffre d'affaires assurable inférieur ou égal à 10 000 000 € HTVA.
- L'ensemble du chiffre d'affaires assurable doit être présenté. Aucune exclusion d'activité, de pays couverts ou d'acheteurs n'est possible. Le chiffre d'affaires assurable est le chiffre d'affaires total déduction faite des ventes réalisées avec les entreprises publiques, les particuliers, les entreprises liées et des paiements effectués par vos acheteurs avant la livraison de marchandises ou la prestation de services.
- Un contrat couvre une seule entité juridique.

## Zone couverte

Les pays de l'Union européenne (à l'exception de Bulgarie, Chypre, Croatie, Malte et Roumanie), ainsi que Australie, Canada, Islande, Japon, Nouvelle-Zélande, Norvège, Royaume-Uni, États-Unis et Suisse.

## Comment compléter le contrat d'adhésion?

*Chacune des rubriques de ce contrat d'adhésion est à renseigner!*

### Quelques précisions:

#### Le souscripteur

- **Activité** : La nature de l'activité renseignée doit être précise. En effet, le libellé que vous complétez est repris tel quel aux conditions particulières du contrat. Seules les créances entrant dans ce champ d'activité sont couvertes.
- **E-mail** : l'adresse indiquée est l'adresse de réception des avis de décision.

#### Le chiffre d'affaires

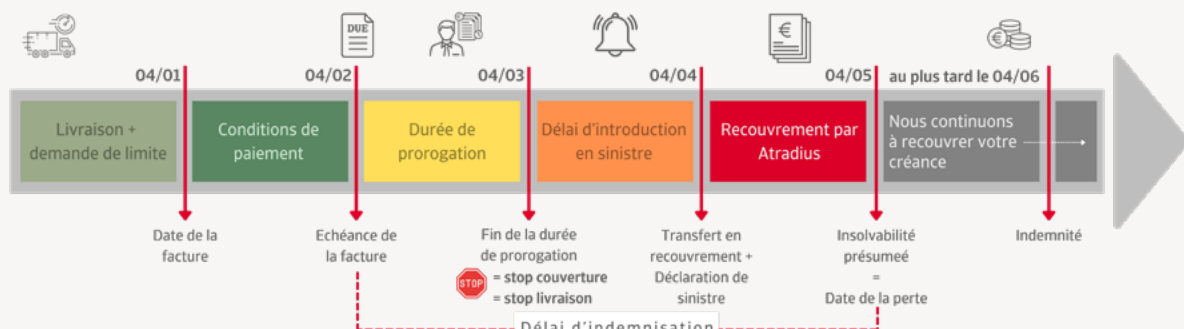
- Indiquez le chiffre d'affaires réalisé réparti entre votre marché domestique et l'export.

#### Les garanties souscrites

- **Prime hors taxe** : La prime découle du maximum d'indemnité retenu
- **Délégation de paiement** : si vous souhaitez une délégation de paiement, inscrivez les coordonnées précises du bénéficiaire et notamment son adresse complète.



## La ligne du temps



## Coûts

| Chiffre d'affaires (€)                                               | ≤ 1 250 000 | ≤ 2 500 000 | ≤ 3 750 000 | ≤ 5 000 000 | ≤ 6 250 000 | ≤ 7 500 000 | ≤ 10 000 000 |
|----------------------------------------------------------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|--------------|
| Maximum annuel d'indemnité (€)                                       | 50 000      | 75 000      | 100 000     | 150 000     | 200 000     | 300 000     | 500 000      |
| Coût total annuel hors taxes (€)*                                    | 3 800       | 5 000       | 6 250       | 8 350       | 10 200      | 13 550      | 15 750       |
| Nombre maximum de demandes de limite de crédit par année d'assurance | 45          | 60          | 75          | 105         | 120         | 150         | 175          |

\* Hors taxes

Exemple: Si vous choisissez 100 000€ en 'Maximum annuel d'indemnité', le 'Coût total annuel' sera de 6 250€ et vous pourrez effectuer, par année d'assurance, 75 demandes de limites de crédit sans frais supplémentaire.

N'oubliez pas de faire votre choix dans le Contrat d'Adhésion.

## Frais

Les frais de demandes de couverture sont également forfaitaires et s'élèvent à 16% des primes. Les frais de gestion sont fixés à 99€ par année d'assurance. L'ensemble de ces frais sont **inclus** dans les coûts indiqués dans le tableau ci-dessus.

Cependant, si durant une année d'assurance, les demandes de limites de crédit dépassent le nombre maximum repris dans le tableau ci-dessus, les demandes additionnelles seront facturées à 50€ (HTVA) par demande.

## Facturation

Le coût total annuel inclut la prime, les frais de limites de crédit et les frais de gestion. Ce coût vous sera facturé comme suit:

Le 1<sup>er</sup> mois de l'année d'assurance:

- Prime: 1/12 de la prime annuelle (hors taxe)
- Frais de demandes de limite de crédit: 16% de la prime annuelle
- Frais de gestion: 99€ (hors taxe) par année d'assurance

Les 11 mois suivants seront facturés mensuellement 1/12 de la prime annuelle (hors taxe)

### Pour finaliser

#### **Vous devez nous adresser :**

- L'exemplaire original du contrat d'adhésion signé.
- Le formulaire de domiciliation + IBAN complétés.
- Le dernier bilan, annexes et compte de résultats.

#### **En retour, si votre demande d'adhésion est acceptée par Atradius, nous vous renvoyons :**

- Le contrat d'adhésion Modula Cash signé par Atradius.
- Les codes d'accès Atrium.
- Un accès à votre portail client.
- Un contrat de collaboration avec notre société de recouvrement, Atradius Collections, à nous renvoyer signé.



## Plus d'un siècle d'expérience, tourné vers l'avenir

Depuis plus de 100 ans, Atradius aide les entrepreneurs en leur apportant son expertise, ses connaissances et des solutions innovantes pour faire des affaires de manière plus sûre et plus intelligente.

Aujourd'hui, nous continuons à construire sur cette tradition, avec des technologies de pointe, des analyses de données puissantes et un service personnalisé pour que vous puissiez continuer à croître en toute confiance dans n'importe quel environnement de marché.

### Connectez-vous avec Atradius sur les médias sociaux

[youtube.com/user/  
atradiusBEfr](https://youtube.com/user/atradiusBEfr)  
[linkedin.com/  
company/atradius-  
belgique/](https://linkedin.com/company/atradius-belgique/)



### Copyright © Atradius N.V. 2026

Clause de non-responsabilité : Cette publication est fournie à titre informatif uniquement et ne constitue en aucun cas un conseil en investissement, un conseil juridique ou une recommandation concernant des transactions, des investissements ou des stratégies particulières à l'intention des lecteurs. Les lecteurs doivent prendre leurs propres décisions, commerciales ou autres, concernant les informations fournies. Bien que nous ayons tout mis en œuvre pour nous assurer que les informations contenues dans cette publication proviennent de sources fiables, Atradius n'est pas responsable des erreurs ou omissions, ni des résultats obtenus à partir de l'utilisation de ces informations. Toutes les informations contenues dans cette publication sont fournies « telles quelles », sans garantie d'exhaustivité, d'exactitude, d'actualité ou des résultats obtenus à partir de leur utilisation, et sans garantie d'aucune sorte, expresse ou implicite. En aucun cas, Atradius, ses sociétés ou partenariats affiliés, ou leurs partenaires, agents ou employés, ne pourront être tenus responsables envers vous ou toute autre personne autre pour toute décision prise ou action entreprise sur la base des informations contenues dans cette publication, ou pour toute perte d'opportunité, perte de profit, perte de production, perte d'activité ou pertes indirectes, dommages spéciaux ou similaires de quelque nature que ce soit, même si la possibilité de telles pertes ou dommages a été signalée.

### Atradius

Avenue Prince de Liège 78  
5100 Namur  
Belgique

Rue du Chateau d'Eau 4  
3364 Leudelange  
Luxembourg

081/32 42 11  
[info.be@atradius.com](mailto:info.be@atradius.com)  
[www.atradius.be](http://www.atradius.be)